

Au cours de cette même année, la commission a rendu 48 avis défavorables aux propositions de l'administration (dont 2 afférents à la procédure d'enquête fiscale), soit un taux global de rejet de 4,8 % des dossiers examinés, en deçà de celui constaté au cours des années antérieures : 6,2 % en 2016, 5,4 % en 2015, 7,5 % en 2014, 8,5 % en 2013, 8,7 % en 2012, ainsi qu'à la moyenne globale observée depuis la création de la commission (6 %).

Le nombre de dossiers en stock au 31 décembre 2017 était de 219 (238 en 2016, 357 en 2015, 382 en 2014, 398 en 2013, 329 en 2012), niveau sensiblement inférieur à celui constaté les années antérieures. Le fonctionnement régulier de la commission est affecté, à la fois par cette baisse mais aussi par un approvisionnement en dossiers concentré sur les deux derniers mois de l'année (226 dossiers soit 23 %).

Ce très faible stock de départ, inférieur même au nombre de dossiers reçus au cours des deux derniers mois de l'année 2017 (219 contre 226), a nécessairement un impact sur la programmation des séances de la commission du premier trimestre 2018, un délai incompressible de deux mois et demi étant requis entre la réception d'un dossier et son inscription en séance compte tenu notamment du délai de trente jours laissé aux personnes mises en cause pour produire leurs observations. A défaut d'une vigoureuse reprise de l'approvisionnement dès le début de l'année 2018, le fonctionnement de la commission risque d'en être fortement perturbé au cours du premier semestre 2018, voire au-delà jusqu'à la fin de l'exercice.

### III - ANALYSE DES DOSSIERS EXAMINES

#### A - AFFAIRES AYANT DONNE LIEU A UN AVIS FAVORABLE <sup>(1)</sup>

##### 1 - Répartition par impôts et taxes

2017	Droits visés pénalement	Nombre d'affaires en cause	Moyenne par dossier
TVA	202 655 077	706	287 046
IS	45 181 543	349	129 460
IR	108 919 458	256	425 466
Droits d'enregistrement, ISF	1 816 046	9	201 782
Taxes diverses	16 911 794	12	1 409 316
	375 483 918	908 <sup>(1)(2)</sup>	413 528

(1) Procédure traditionnelle uniquement : hors les 36 dossiers relevant de la procédure d'enquête fiscale, lesquels concernent des présomptions de fraude portant sur des montants ne pouvant être chiffrés a priori.

(2) Nombre total d'avis favorables, étant observé qu'un même dossier peut comporter des rappels portant sur plusieurs catégories d'impôts et/ou taxes.